

Publié le 26 mai 2021.
Dernière modification : 2 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS ÉMILE D'HUBERT, Abidjan Exploitation forestière

S.A., 1917.

LA CATASTROPHE DE L' « AFRIQUE »

TOUT ESPOIR EST MAINTENANT ABANDONNÉ

PLUS DE 550 VICTIMES

(*La Dépêche coloniale*, 16 janvier 1920)

d'Hubert (Émile), exploitant forestier, à destination de Grand-Bassam.
d'Hubert (Marcel), mécanicien, à destination de Grand-Bassam.
M^{me} d'Hubert (Louise), sans profession, à destination de Grand-Bassam.

AEC 1922/226 — Société anon. des Établissements Émile d'Hubert,
Représentant. : M. Fabiato, 50 *bis*, rue de la Victoire, PARIS (9^e).
(Siège social à Abidjan, Côte-d'Ivoire).
Capital. — Société an., f. en 1917, 800.000 Fr. en 8.000 act. de 100 fr. dont 2.000
d'apport.
Objet. — Exploit. forestières. Acajou. Bois divers en billes rondes et billes équarries.
Importante scierie à Abidjan. (Les ventes sont faites livraison Abidjan ou wharf Gd-
Bassam).
Conseil. — MM. H. Reboul, J. Bernard* ¹, J. Cavadia, André de Lyée de Belleau* ², A.
Fabiato*.
Tous de la [Société marocaine des Scieries de l'Atlas](#).

Établissements Émile d'Hubert
(*La Journée industrielle*, 6 janvier 1922)
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mars 1922, p. 81-82)

L'assemblée ordinaire de cette société, au capital de 700.000 fr., dont le siège est à Abidjan (Côte-d'Ivoire), s'est tenue le 20 décembre 1921. Elle a approuvé les comptes

¹ Jacques Bernard (Courrières, 1876-Paris, 1935) : fils d'un président des Forges et aciéries de Denain-Anzin. Administrateur de sociétés. Administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui, il suivit Engeringh dans des sociétés javanaises, puis à la Compagnie agricole d'Annam (thé). Président de la Société marocaine agricole du Jacma. Voir [encadré](#).

² André de Lyée de Belleau : beau-frère et associé de Jacques Bernard.

et le bilan des exercices 1919 et 1920, ainsi que les amortissements proposés par le conseil d'administration et décidé de reporter à nouveau le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 158.226 fr. 92.

D'autre part, elle a ajourné sa décision concernant le *quitus* à donner à la gestion de M. Émile d'Hubert jusqu'au moment où la situation de la société sera éclaircie.

Depuis le 31 décembre 1920, date du dernier bilan, la société a trouvé la vente facile de ses bois de scierie : par contre, l'exploitation forestière de l'acajou pour l'exportation, étant donné les bas prix, ne donne pas toute satisfaction.

La concession de la société à Abidjan, d'une superficie de 252.000 mètres carrés, a pris une valeur considérable du fait du transfert de la capitale de la colonie à Abidjan. La valeur du terrain est estimée actuellement de 750.000 fr. à 1 million.

CÔTE-D'IVOIRE

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1922)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, le marché de gré à gré souscrit par la Société anonyme des Établissements d'Hubert à Abidjan pour fourniture de bois destinés au platelage du nouveau wharf à Grand-Bassam est résilié. Les bois qui ont déjà été livrés par le fournisseur et qui n'ont pu être utilisés au platelage du wharf en raison de leurs défauts de sciage seront conservés par l'Administration au prix net de 240 francs le mètre cube fixé par l'article 5 du marché.

(*La Journée industrielle*, 10 août 1922)

Établissements Émile d'Hubert. — Ass ord. et ext., 1^{er} septembre, à Paris, 50 bis, rue de la Victoire. Diminution et augmentation du capital.

Établissements Émile d'Hubert
(*La Journée industrielle*, 2 septembre 1922)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, au siège social, 50 bis, rue de la Victoire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1921, dont il leur était rendu compte et qui présentent un solde déficitaire de 87.374 fr. 52, ramené à 29.247 fr. 60 par l'emploi du solde bénéficiaire disponible de l'exercice précédent.

L'exercice 1921 a été une période difficile pour la société par suite de l'effondrement des cours de l'acajou qui constitue sa principale exploitation. La société a cependant réussi à durer par une compression sévère des dépenses. L'année actuelle s'annonce meilleure grâce à des ventes intéressantes faites sur place.

Les prospections faites en forêt portent sur douze chantiers situés dans une région riche en acajou. L'exploitation a, en outre, été étendue aux bois communs. Les premiers résultats sont intéressants.

L'assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour le même jour afin de donner au conseil les pouvoirs nécessaires à la réorganisation de l'affaire, n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Établissements Émile d'Hubert
(*La Journée industrielle*, 5 octobre 1922)

Ass. extr. remise au 17 novembre, 50 bis, rue de la Victoire, Paris. Examen de la situation ; réduction et augmentation du capital ; fusion de la société.

Établissements Émile d'Hubert
(*La Journée industrielle*, 18 novembre 1922)

Au cours de l'assemblée extraordinaire qu'ils ont tenue hier, les actionnaires de cette société, dont le siège social est à Abidjan (Côte d'Ivoire), ont donné pleins pouvoirs à leur conseil d'administration pour décider, le cas échéant, une augmentation ou une diminution de capital.

Établissements Émile d'Hubert
(*La Journée industrielle*, 11 octobre 1925)

La récente assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Abidjan (Côte-d'Ivoire), a approuvé les comptes des exercices 1923 et 1924, ainsi que les amortissements proposés par le conseil d'administration. Elle a décidé de reporter à nouveau le bénéfice au 31 décembre 1924, s'élevant à 27.028 fr. 45.

M. H. Reboul a été réélu administrateur.

Suite :

1927 : absorption par la [Compagnie forestière de l'Indenié](#).